



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 6 février 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 13 FEVRIER 2024  
2024 / 06**

L'an deux mil vingt-quatre et le treize du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GREMY Annick, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCLOUD Christian, Mme SANDRIN Annie, M. LAMPS Arnaud, Mme MOLARD Cindy, Mme MERLE Fabienne, M. BOUQUET Frédéric, Mme FILET Marie-Claude, Mme DESMARIS Ginette

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. CHARVET Thierry, M. MANIGAND Hervé, M. DURAND Paul, Mme MATHEY Lucienne Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 4 avril 2024**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision n° 2023/39A du 14 novembre 2023, relative à la ré-évaluation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2024,

CONSIDÉRANT le recrutement d'une secrétaire générale de mairie, à compter du 4 avril 2024, afin de pourvoir au remplacement de l'actuelle secrétaire générale qui fera valoir ses droits à la retraite le 1er juin 2024,

CONSIDÉRANT que la nouvelle secrétaire générale sera intégrée dans le même groupe de fonctions A1 que la secrétaire générale actuelle,

Il convient pendant les mois d'avril et mai 2024 d'accorder les mêmes montants de référence aux deux secrétaires générales du groupe de fonctions A1 pendant le temps de transition lié au départ de la secrétaire générale actuelle, en poste jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,*

*- DECIDE d'intégrer, à compter du 4 avril 2024, la nouvelle secrétaire générale de mairie dans le groupe de fonctions A1,*

*- ATTRIBUE les mêmes montants de bases annuels de l'IFSE (4 130 €) et du CIA (2 065 €) du groupe A1 à la nouvelle secrétaire générale de mairie à compter du 4 avril 2024.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY*